

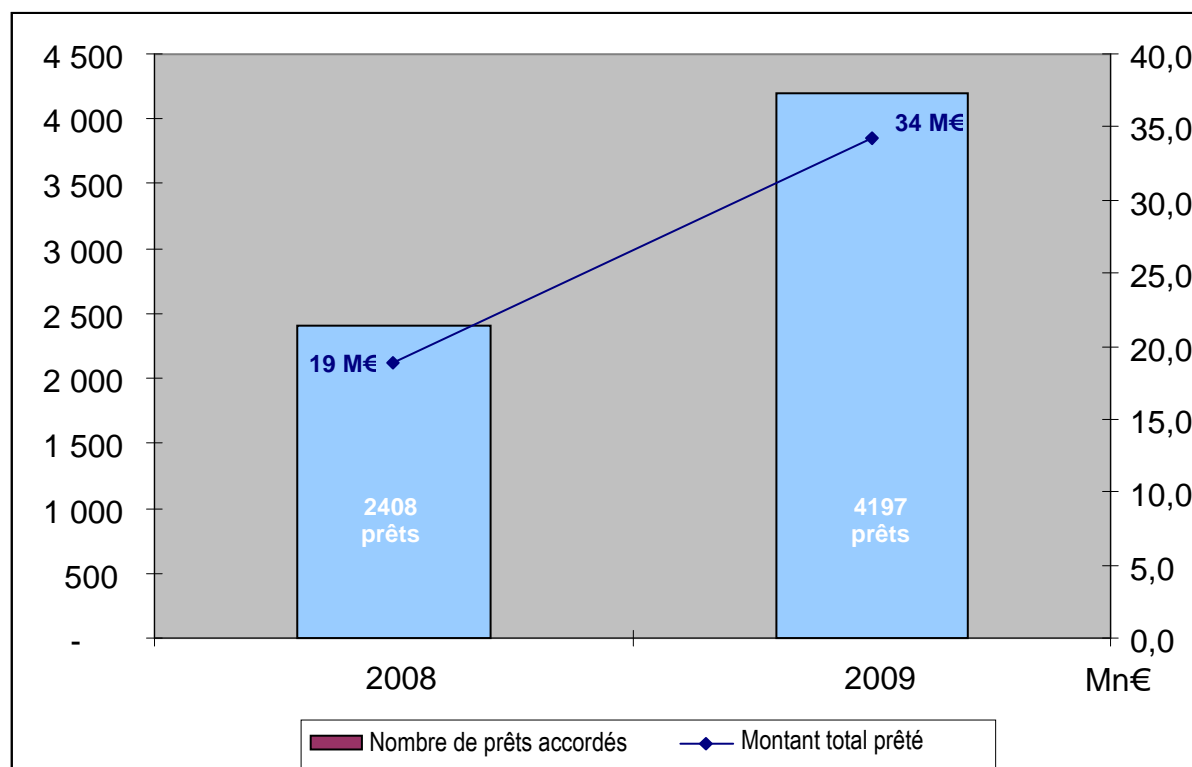
## Le prêt étudiant, un dispositif de financement complémentaire facile d'accès pour tous les étudiants

Le dispositif de prêt étudiant garanti par l'Etat est un **outil complémentaire aux dispositifs d'accompagnement existants (bourses, aides sociales, aides d'urgence etc...)** proposés aux étudiants afin de financer une partie de leurs études ou une dépense ponctuelle importante (véhicule, frais engagés pour un séjour à l'étranger, ordinateur...).

Lancé en septembre 2008, il permet aux étudiants de **disposer d'un choix plus large de dispositifs pour répondre à leurs besoins au cas par cas au cours de leurs études**. Jusqu'à présent, la grande majorité des étudiants accédant aux prêts bancaires étaient, dans les faits, des étudiants de grandes écoles. La mise en place du prêt étudiant en 2008 sans caution parentale ou d'un tiers, sans condition de ressource, élargit l'accès à tous les étudiants, notamment ceux issus des universités. C'est une nouvelle possibilité de financement pour ces étudiants.

### PLUS DE 6600 CREDITS ACCORDES EN UN AN, UN DOUBLEMENT A LA RENTREE 2009

Le fonds de garantie Oséo a permis la mise en place de plus de **6 600 crédits**, d'un montant moyen de 8100€. Cela représente **53 millions d'euros de financement** total depuis septembre 2008. Les chiffres montrent que d'une rentrée à l'autre, **le nombre de crédits octroyés a presque doublé : 2408 prêts avaient été accordés à la rentrée 2008, et déjà 4197 l'ont été en cette rentrée 2009.**

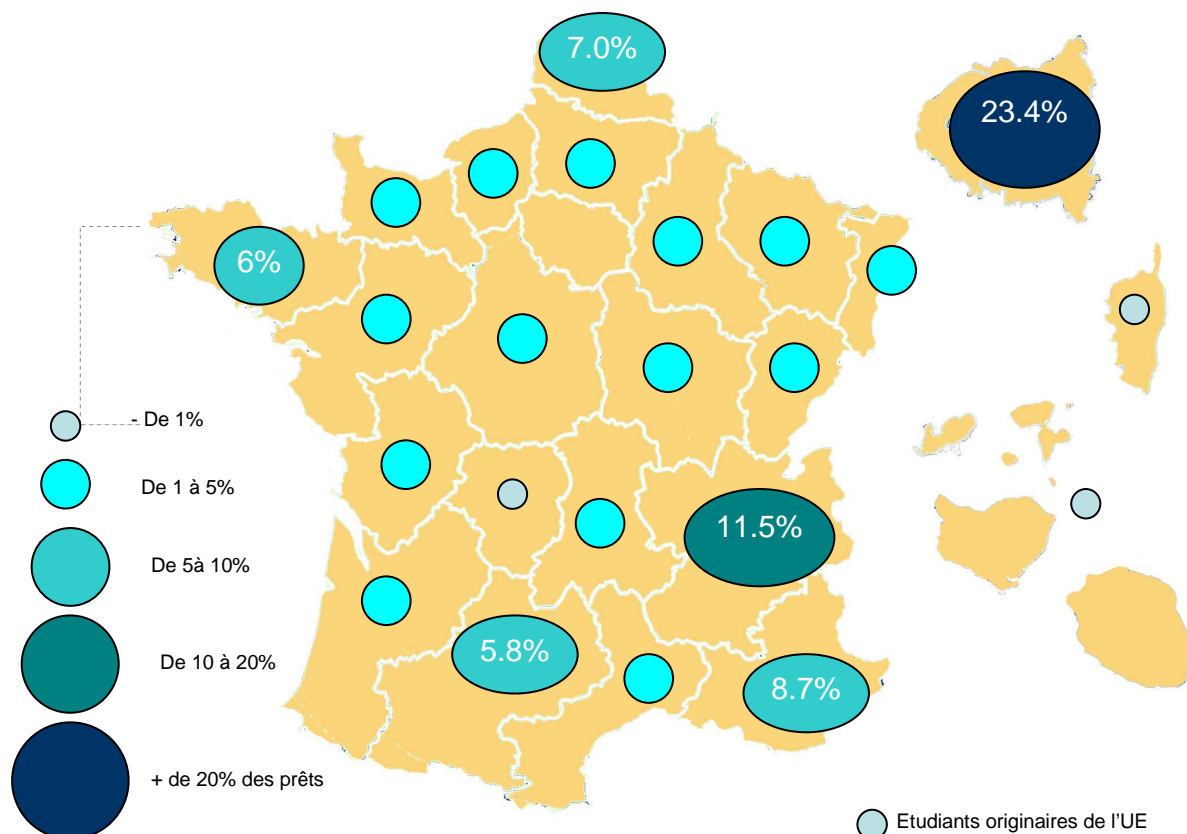


Les caractéristiques des crédits octroyés sont restées très stables tout au long de cette première année d'existence.

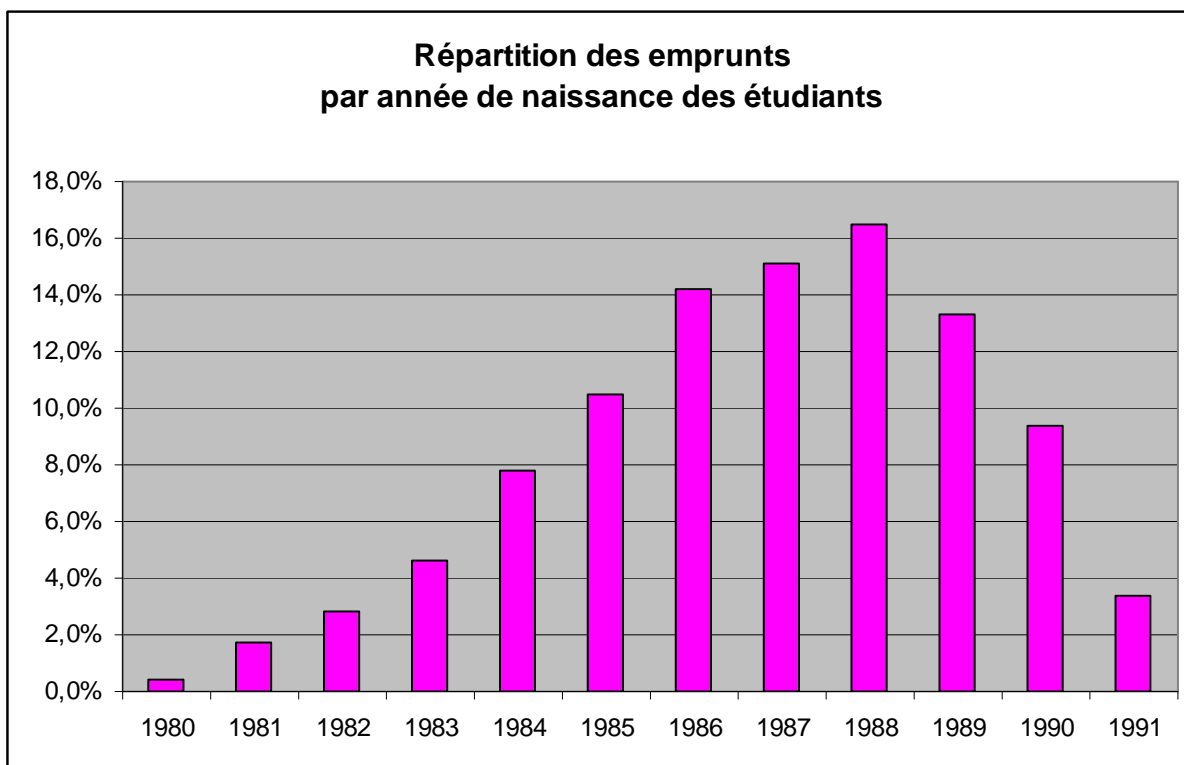
		<i>Rappel des plafonds possibles</i>
Montant moyen accordé	8100 €	15 000 €
Durée moyenne de l'emprunt	72 mois (6 ans)	10 ans
Différé moyen	26 mois (2 ans et un mois)	

## LES REGIONS UNIVERSITAIRES A LA POINTE DU DISPOSITIF

Les grandes régions universitaires que sont les régions Ile-de-France (30% des étudiants), Provence-Alpes-Côte-D'azur, et Rhône-Alpes sont les trois premières utilisatrices du nouveau dispositif. Pour autant, toutes les régions françaises sont concernées, grâce notamment au nombre croissant de réseaux bancaires (5 sont recensés aujourd'hui : Caisse d'Epargne – CIC - Crédit Mutuel – Banque Populaire - Société Générale) qui rejoignent le dispositif.

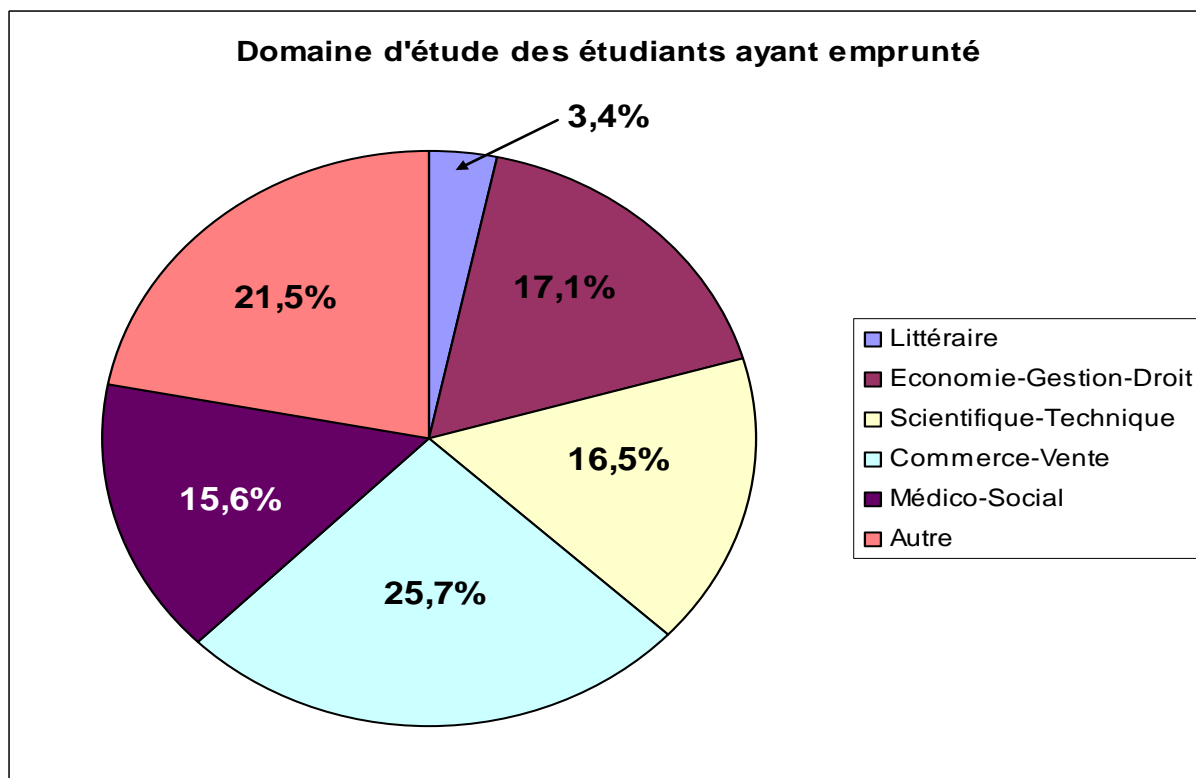


## UN DISPOSITIF A DESTINATION DE TOUS LES ETUDIANTS

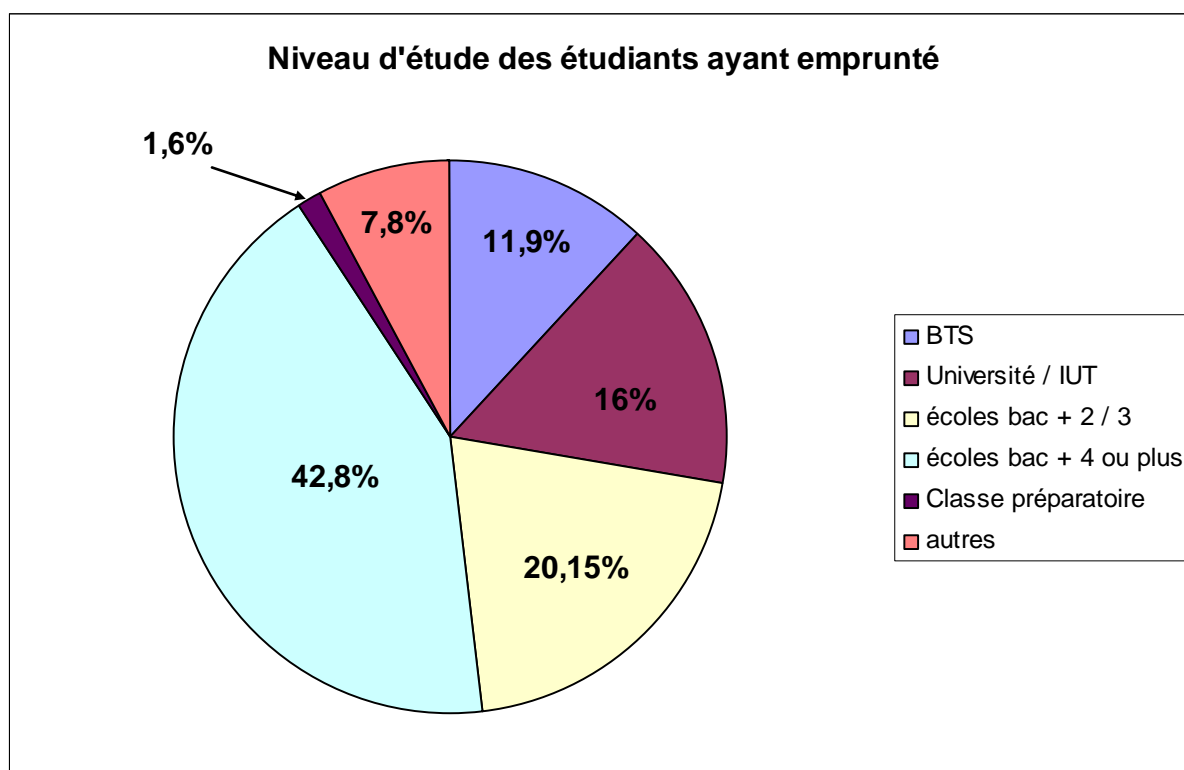


Les étudiants ayant contracté des prêts étudiants sont âgés de 18 à 29 ans. On constate que ce sont les générations des 21-22-23 ans qui sont les plus concernées.

Les étudiants sont issus de toutes les filières, et de tous les niveaux d'études.



On constate par exemple que les étudiants issus des filières médico-sociales sont d'importants consommateurs du prêt étudiant (études longues pour la médecine et souvent coûteuses pour le social ou le paramédical). Le prêt étudiant répond ainsi à un véritable besoin pour les étudiants issus de ces filières.



On constate par exemple que les étudiants issus de l'université, traditionnellement exclus des dispositifs de prêts, sont très bien représentés.

**On distingue globalement deux profils d'étudiants ayant souscrit ce prêt :**

- **des étudiants de niveau bac + 2**, logé en famille, qui ne sont pas indépendants financièrement et qui empruntent entre 3000 et 6000 euros, pour des dépenses occasionnelles et nécessaires au bon déroulement de leurs cursus (voiture d'occasion, ordinateur portable...)

- **des étudiants de niveau bac + 3 / + 4**, qui sont logés en logement universitaire ou locataire, qui dispose d'une indépendance financière partielle (bourse et/ou emploi le week-end), et qui empruntent des montants plus importants entre 10 000 à 15 000 euros pour financer par exemple des frais de scolarité plus coûteux (grandes écoles), ou une installation dans un logement par exemple, ou des frais liés à un séjour à l'étranger.